

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-270/SG/FIN portant rectificatif à la décision n° 73-186/SG/FIN du 30 janvier 1973 portant admission à la retraite d'un ancien membre du conseil représentatif .

n° 73-270/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
13 février 1973

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro  
25 février 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : Art. 1er. — M. Yousseuf Abdallah Kadami, ancien membre du conseil représentatif, ayant exercé un mandat électif d'une durée totale de cinq ans, est admis à faire valoir ses droits à une pension normale pour compter du 1er février 1973.

Lire : Art. 1er. — M. Yousseuf Abdallah Kadami, ancien membre du conseil représentatif, ayant exercé un mandat électif d'une durée totale de cinq ans, est admis à faire valoir ses droits à une pension normale pour compter du 1er janvier 1973. (Le reste sans changement.)